

[Sans titre]

Jean-François Draperi

Numéro 291, février 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022113ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022113ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2004). [Sans titre]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (291), 4-5. <https://doi.org/10.7202/1022113ar>

Jacques Moreau nous a quittés le 8 janvier. Sans lui, la *Recma* aurait sans doute cessé de paraître, il y a une vingtaine d'années. Auteur reconnu, Jacques Moreau était également un lecteur assidu de la *Recma*, qui nous faisait part de ses remarques critiques et toujours constructives, suggérait des pistes. Dans l'un de ses courriers, il nous disait : « *La Recma ne pourrait-elle de temps à autre reprendre quelques vieux textes ? J'y songe en lisant, dans le dernier volume de Charles Gide (p. 79), le texte de sa savoureuse leçon inaugurale à la faculté de droit en 1899. On y trouve des passages encore plein d'actualité... On croirait qu'il s'en prend au Medef...* »

Les lecteurs imaginent sans doute mal à quel point la rédaction de la *Recma* est sensible à ces échanges. Les courriers de lecteurs savants, comme l'étaient ceux de Jacques Moreau ou de Claude Vienney, éclairent nos pas.

Ce numéro 291 porte essentiellement sur la coopération en France et en Europe. Notre dossier sur la société coopérative européenne (SCE) fait suite à la rencontre organisée le 23 septembre 2003 à Paris par le Groupement national de la coopération. Nous sommes heureux de cette collaboration avec le GNC, dont les travaux juridiques sont essentiels au mouvement coopératif et à l'économie sociale.

Son président, Jean-Claude Detilleux, souligne le double objectif de ce nouveau statut : « *affirmer la spécificité des coopératives et leur permettre de prendre toute leur place dans les évolutions économiques à venir* ».

Relatant l'aventure politique et juridique qu'a constituée l'élaboration de ce statut, Chantal Chomel témoigne du courage et de la ténacité des acteurs coopératifs qui s'y sont investis. Elle explique très clairement combien la capacité de conviction est décisive dans un tel processus. Ce qui nous rappelle l'importance de cette dimension de la posture coopérative qu'est la logique de conviction.

Brigitte Zago-Koch se penche sur la directive sur l'implication des travailleurs : « *Les règles relatives à l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne font l'objet de la directive 2003/72/CE ; ces dispositions forment donc un complément indissociable du présent règlement et elles doivent être appliquées de manière concomitante* » (considérant 17 du règlement).

Gilbert Parléani analyse en profondeur le règlement, montrant que celui-ci sait faire le nécessaire équilibre entre l'éthique et l'efficacité économique. On peut aisément imaginer la difficulté d'un tel exercice. A travers ce règlement, l'essentiel est posé : les principes fondamentaux du mouvement coopératif, et spécifiquement le principe de la double qualité, sont adoptés par la Communauté européenne, ce qui représente sans aucun doute un événement à l'échelle de l'histoire cent-cinquantenaire de la coopération. G. Parléani étudie également les relations complexes que le règlement communautaire établit avec les droits nationaux en rappelant que le règlement européen est directement applicable dans le droit des Etats membres.

En écho à la naissance de la SCE, François Soulage et Marcel Hipszman montrent l'importance historique de la loi du 20 juillet 1983, qui constitue le fondement juridique de l'économie sociale telle qu'elle est aujourd'hui

comprise en Europe. Cette loi, qui comporte quatre volets, concerne de nombreuses coopératives et introduit le terme d'économie sociale à travers la nouvelle forme juridique que constitue l'union d'économie sociale.

Dans une contribution très stimulante, Michel Auvolat montre le renouveau des coopératives d'entreprises – agricoles, de commerce, de pêche, de transports ou artisanales. Ces coopératives ont généralement d'abord permis aux entreprises familiales de s'adapter aux mutations de l'économie. Elles ont ensuite connu plusieurs phases qui leur donnent aujourd'hui un visage très diversifié. Porteuses de nouveaux modèles coopératifs, elles se sont transformées et représentent aujourd'hui des modèles coopératifs parfois difficilement identifiables, mais *« pour le consommateur final, il peut y avoir indifférenciation entre le service de Carrefour et celui de Système U, entre la boîte de céréales "petit déjeuner" d'une multinationale de l'agroalimentaire et celle d'un groupe coopératif céréalier, mais la répartition de la valeur dans le deuxième terme des alternatives favorise des entrepreneurs coopérateurs enracinés dans les territoires, et donc, dirait-on aujourd'hui, facteurs de développement durable »*.

Philippe Ruffio présente la place de la coopération agricole dans l'enseignement supérieur agricole en Europe. On ne peut qu'être frappé par les contrastes entre les différents pays et par l'ampleur du chantier à entreprendre, en particulier en matière de formation des cadres salariés. On connaît les transformations profondes de la coopération agricole en Europe et l'importance du rôle des dirigeants salariés en son sein. Les enseignements supérieurs qui leur sont destinés intègrent peu les réalités et les spécificités coopératives. L'auteur propose l'organisation de partenariats inter-universitaires, en vue de créer des synergies et de mettre en commun des moyens, toujours trop limités.

Jean-François Draperi ●